



Réseau francilien de ressources
« emplois - environnement »

**Colloque : "Energie solaire et Bâtiment"
17 octobre 2005 – Palais Brongniard – Paris**

**Table ronde "L'énergie solaire et l'évolution des métiers"
Quelles attentes de la part des professionnels du bâtiment ?**

Affaire suivie par : Frédéric Le Bihan

L'ensemble de la filière était représenté autour de cette table. Il ressort des interventions que le principal besoin concerne la formation du fait d'un manque de connaissance et/ou de compétence. Actuellement, ce sont essentiellement les plombiers qui sont sollicités par le public sur les questions liées à la mise en place d'équipements solaires, qu'ils soient photovoltaïques ou thermiques, or l'ensemble de la filière devrait être en capacité d'y répondre.

Ainsi un architecte a besoin de développer ses connaissances techniques pour mieux comprendre les contraintes des équipes techniques et ainsi améliorer le cahier des charges du projet.

Un manque de main d'œuvre qualifiée existe au niveau des installateurs. Il est donc nécessaire de développer la formation professionnelle continue pour que les professionnels en activité puissent être compétents sur les nouvelles technologies liées aux énergies renouvelables. La formation initiale doit aussi intégrer ces nouvelles techniques pour que tout nouvel ouvrier sortant de formation connaisse les techniques liées au solaire.

Les professionnels souhaitent que ces formations se mettent en place de manière concertée avec l'ensemble de la filière, afin d'aboutir à un meilleur dialogue et une meilleure coopération entre les différents acteurs de l'énergie dans le bâtiment.

Ci-dessous, la synthèse des propos de chaque intervenant.

Dominique Riquier-Sauvage, architecte

Il est important de prendre en compte la qualité du maître d'ouvrage. Dans le public, il s'agit souvent d'un besoin ponctuel et il n'y a pas de vision à long terme concernant la gestion de l'ouvrage réalisé. A l'inverse, un maître d'ouvrage privé aura cette vision à long terme.

Dès l'esquisse d'un projet l'architecte doit prendre en compte la meilleure solution technique. Pour cela il a besoin désormais de techniciens et d'ingénieurs compétents avec qui travailler pour lui proposer les différentes solutions envisageables sur le projet.

Les architectes ont des besoins de formation pour améliorer leurs connaissances techniques afin d'arriver à un meilleur dialogue avec les techniciens et les ingénieurs.

Bruno Georges, Directeur du bureau d'étude d'urbanisme ITF

Dans un projet d'urbanisme le travail se fait de plus en plus en amont afin d'intégrer au mieux les préoccupations nouvelles.

Les spécialistes manquent de recul par rapport à un projet global. Le problème est donc à prendre à l'envers, à savoir : ce sont les bureaux d'études qui ont besoin de se former sur les nouvelles technologies comme le solaire. Le solaire est un outil et non une finalité. La finalité, c'est le carbone dont il faut diviser par 4 la consommation. Les bureaux d'études ont donc des besoins de connaissance sur l'ensemble des nouvelles énergies.

Un architecte doit être le chef d'orchestre du projet qui s'appuie en fonction de ses besoins sur des spécialistes.

Yvon Tilloy, Directeur d'EnergiFrance, Installateur Qualiso

Rappel : le solaire existe depuis plus de 25 ans. Il est resté marginal jusqu'à l'an 2000 et a surtout concerné le chauffage solaire. Depuis cette année le photovoltaïque se développe.

Il est surprenant à première vue que les clients s'adressent à un plombier pour faire de l'électricité : c'est que le plombier est le premier et le principal interlocuteur pour les clients pour les questions traitant des énergies renouvelables.

Les nouvelles aides financières ont participé au développement de l'activité mais il y a besoin d'un guichet unique où l'on trouverait l'information tant sur les techniques que sur les aides possibles pour les installer. Les artisans renseignent et aident leurs clients "contraints et forcés".

Comme pour toute certification, certains artisans abusent de leur certification Qualisol. A l'inverse, certains professionnels non Qualisol sollicitent des collègues certifiés. Cette coopération est un point positif et ne peut qu'aider à valoriser la certification Qualisol qui a toutefois besoin d'être améliorée.

Un nouveau corps d'état émerge : "solariste", mais comme pour tout métier il est primordial d'être passionné pour être "solariste" et il est intéressant de noter la forte sollicitation de la part des jeunes en cours de formation.

Jean-Marc Bernard, Directeur des Compagnons du solaire

Mise en place d'un partenariat entre professionnels, institutionnels et associations afin de renforcer l'expertise. Ce partenariat est mis en place actuellement sur l'aspect de la formation continue de longue durée (8 mois), mais la réflexion est en cours pour la formation initiale.

La formation concerne 12 à 14 stagiaires. Pour entrer en formation, chaque stagiaire doit avoir une proposition de contrat, des pré-requis techniques et un projet professionnel cohérent.

La filière est en évolution avec des métiers émergents. Un travail est mené en collaboration avec la CAPEB et les différentes branches professionnelles pour aider à la reconnaissance de la filière.

Les compagnons du solaire affichent une volonté de dialogue et de concertation pour développer l'expertise de la filière solaire.

Jean-Marie Carton, Président de l'Union Nationale Artisanale Couverture, Plomberie, Chauffage

Le solaire est un secteur porteur pour la profession et l'échéance minimale de 2009 pour le crédit d'impôts permet d'assurer une certaine pérennité des idéologies.

Il est cependant nécessaire de développer les formations. Actuellement, on compte 8900 certifications Qualisol, mais ce ne sont pas 8900 actifs, alors que ces 9000 actifs seraient nécessaires pour répondre aux demandes du marché. Il y a en plus besoin d'adapter la version actuelle de Qualisol.

Il est important aussi de développer le dialogue et l'information. Le solaire n'est pas possible partout alors que la demande vient de partout. De plus, le tout solaire ne signifie pas tout refaire, il faut expliquer que l'adaptation est possible au niveau des constructions existantes.

Il faut avoir conscience que même si les formations initiales évoluent, elles ne peuvent pas tout prendre en compte. Il faut 10 ans pour apprendre un métier. La formation continue des professionnels est donc nécessaire également.

Jean Rougnon, Administrateur de l'Union Climatique de France, Président de la Commission solaire

La formation professionnelle est importante et doit être adaptée. Il faut notamment intégrer des modules Energies renouvelables au sein des Bac Professionnels. Un travail est en cours avec l'AFPA pour mettre en place des stages de niveau 5. L'UCF travaille avec le Comité scientifique et technique des industries climatiques (COSTIC) à la mise en place de plate-formes techniques. Il est important de continuer le développement des COP.

Le travail de partenariat est primordial pour assurer une bonne professionnalisation de la filière, notamment avec l'ADEME. Ce travail conjoint avec l'ensemble des partenaires est nécessaire pour adapter et permettre une meilleure reconnaissance de la certification Qualisol.

Richard Loyen, Délégué général d'Enerplan

Il faut travailler à une intégration complète et systématique du solaire dans le chauffage, le chauffe-eau et l'électricité. Le but à l'horizon 2010 est que tout plombier chauffagiste sortant de formation connaisse et sache promouvoir le solaire.

Qualisol est un engagement et non une réelle certification. Ainsi, à partir de 2006 cet engagement deviendra annuel (et non acquis à vie). Enerplan travaille au développement de "Qualiter" qui regrouperait l'ensemble des énergies renouvelables (Qualisol+Qualibois+...). Les audits vont se systématiser auprès des installateurs Qualisol tous les 18 mois. Le principe est à mettre en place au niveau régional avec les Conseils régionaux et les Délégations régionales de l'ADEME). Sur volonté des partenaires, ces audits pourraient se faire sur une périodicité inférieure à 18 mois.

Conclusion d'André Antolini, Président du SER

Si le solaire thermique se développe bien, il n'en est pas de même pour le photovoltaïque. C'est sur ce point que les efforts vont être mis.

Parmi les mesures existantes :

- "Plan face sud" de la loi d'orientation du 13/07/2005 (1 million de m² de solaire thermique et 50000 toits solaires par an en 2010).
- Crédit d'impôts de 40% en 2005 et 50% en 2006.
- Introduction du solaire thermique comme technologie ouvrant droit aux certificats d'économie d'énergie.

Liste et contacts des intervenants

André Antolini, Président du SER
37 Rue Lafayette – 75009 Paris

Jean-Marc Bernard, Directeur des Compagnons du solaire
Savoie Technolac module B – 27 Allée d'Aiguebelette – BP 291 – 73375 Le Bourget du Lac

Jean-Marie Carton, Président de l'Union Nationale Artisanale Couverture, Plomberie, Chauffage
CAPEB Dordogne – 8/10 Rue du V^{ème} Régiment de Chasseurs – 24000 Périgueux

Bruno Georges, Directeur du bureau d'étude d'urbanisme ITF
87 Av de Chambéry – 73230 St-Alban-Leysse

Richard Loyen, Délégué général d'Enerplan
80 Bd de Stalingrad – 83500 La Seyne sur Mer

Dominique Riquier-Sauvage, architecte
11bis Rue Jean-Jacques Rousseau – 95160 Montmorency

Jean Rougnon, Administrateur de l'Union Climatique de France, Président de la Commission solaire
9 Rue de la Pérouse – 75784 Paris Cedex 16

Yvon Tilloy, Directeur d'EnergiFrance, Installateur Qualisol
24 Rue Brun Larochette – 26220 Dieulefit